

Conditions générales d'utilisation du service QweekFacture

1. Préambule

En devenant utilisateur du SERVICE de facturation en ligne QweekFacture opéré par la société QWEEBY, SAS au capital 240 000 euros immatriculée au RCS de Saint-Etienne sous le numéro 509 619 692, « le CLIENT » fait l'acquisition du droit non exclusif de l'utiliser à des fins professionnelles.

L'ensemble du dispositif QweekFacture est protégé par le copyright de QWEEBY SAS et de son partenaire TOOLS4COM SUARL. Qweeby et son partenaire Tools4Com se réservent le droit de faire dans le dispositif toutes les modifications qu'elles estiment opportunes.

2. Accès aux prestations du service QweekFacture et règlement des prestations (loi Chatel du 3/1/08)

En vertu de l'article L. 121-20-3 du Code de la Consommation, Qweeby s'engage, sauf mention expresse et spéciale sur ses documents commerciaux, à fournir les éléments d'accès au dispositif QweekFacture et à ouvrir l'accès au service dans les meilleurs délais et au plus tard dans les quinze jours ouvrés qui suivent la réception du paiement.

3. Détail des services rendus par QweekFacture au CLIENT

QweekFacture permet au CLIENT la :

- Réception de commandes EDI
- Gestion de comptes clients et des produits
- Production de devis, factures et avoirs
- Génération de factures dématérialisées fiscalement à destination des clients destinataires identifiés et connus de QweekFacture
- La signature en mode délégué des factures dématérialisées pour le compte de l'émetteur par le dispositif Qweeby via un certificat de signature numérique du niveau requis
- Mise au format structuré attendu par le destinataire du message émis par le CLIENT ;
- Acheminement du message au(x) destinataire(s) défini(s) par le CLIENT ;
- Transmission au CLIENT de l'archive légale de sa facture via la plateforme QweebyNET.

4. Dispositions tarifaires

Le service QweekFacture souscrit par le CLIENT se présente sous forme d'un crédit d'actions réalisables sur la plateforme : réception de commandes EDI, émission de factures / avoirs et devis.

Le CLIENT définit son quota selon les différents quotas proposés dans l'offre QweekFacture. A épuisement du quota le service interrompu tant qu'un nouveau quota n'est pas acquis par le CLIENT. Le CLIENT peut recharger son quota à tout moment en choisissant tout quota parmi les différents quotas proposés.

Le service QweekFacture donne lieu à une facturation dématérialisée fiscalement (conformément à l'article 289 VII 2° du Code Général des Impôts). L'acceptation des CGU de QweekFacture signifie acceptation de la dématérialisation par le CLIENT.

Le règlement du service QweekFacture est effectué en ligne sur le site QweekFacture au moyen du dispositif de paiement proposé.

5. Étendue des obligations de support et d'assistance de Qweeby

Le service QweekFacture est proposé avec un support asynchrone par voie e-mail. Qweeby s'engage à répondre dans les 24h à toute

question ou demande d'assistance adressée par un CLIENT utilisateur de QweekFacture.

Les services de support et d'assistance de QweekFacture sont destinés à fournir des conseils, des recommandations et des informations relatifs à l'usage du service QweekFacture dans les configurations matérielles et logicielles requises.

Les services de support au service QweekFacture n'incluent pas le support sur site.

6. Responsabilités du client

Le CLIENT du service QweekFacture reconnaît avoir été informé par Qweeby qu'il est de sa responsabilité d'assurer :

- Le bon fonctionnement de sa connexion Internet, celle-ci étant nécessaire au fonctionnement normal du service. QweekFacture ne peut être responsable d'une perte de données liée à une interruption de la connexion Internet du CLIENT lors de l'utilisation du service.
- La confidentialité du code d'accès au service QweekFacture fourni à la souscription de l'abonnement. Le CLIENT étant redevable de la consommation de services QweekFacture effectuée avec ce code.
- La conservation inaltérable des archives électroniques légales de ses documents dématérialisés, qui lui sont transmises au fil de l'eau via la plateforme Qweeby. QweekFacture ne peut être responsable de la perte par le CLIENT d'une archive légale d'une facture dématérialisée régulièrement traitée et transmise à son destinataire.
- Qu'il est responsable unique et exclusif du contenu du message confié à Qweeby, ce dernier n'exerçant pas de contrôle sur les données des messages qui lui sont confiés. En particulier, le CLIENT s'engage à utiliser le service Qweeby dans le strict respect de la législation en vigueur. Le Client s'interdit, dans le cadre de l'utilisation du Service Qweeby, de se livrer à des actes, de quelque nature que ce soit qui seraient contraires à la loi française, porteraient atteinte à l'ordre public français, ou aux droits d'un tiers.

7. Responsabilités de QweekFacture

QweekFacture s'engage à mettre tout en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité du SERVICE de facturation en ligne proposé. QweekFacture est soumis à une obligation de moyens, à l'exclusion de toute autre et garantit la conformité des progiciels utilisés, aux spécifications décrites à l'article 3.

QweekFacture se réserve cependant la faculté de suspendre sans préavis exceptionnellement et brièvement l'accessibilité aux serveurs pour d'éventuelles interventions de maintenance afin d'assurer le bon fonctionnement du service.

QweekFacture met en œuvre tous les moyens de supervision et d'intervention en vue d'assurer la fourniture du service, sa continuité et ses performances.

QweekFacture met en œuvre tous les moyens nécessaires et conformes aux règles de l'art pour la conservation des données.

Les parties conviennent expressément que la responsabilité de QweekFacture ne peut être engagée que dans le cas d'une faute prouvée constituant un manquement aux dispositions du présent document.

QweekFacture et son partenaire Tools4com ne pourront être tenus responsables des

dommages subis par le CLIENT et liés notamment :

- A toute interruption du SERVICE indépendante du contrôle de QweekFacture ou de son partenaire Tools4Com, ainsi que toute interruption consécutive aux cas de suspension de compte cités à l'article 9 (en particulier retard de paiement, travaux sur les serveurs).
- A une utilisation du SERVICE par le CLIENT non conforme aux dispositions de compte de SERVICE, à la réglementation applicable ou aux règles de l'art.
- A une inadéquation au SERVICE des moyens matériels ou logiciels du CLIENT, et notamment l'utilisation par le CLIENT de matériels, logiciels, abonnements à des SERVICES TIERS OPERATEURS non conformes aux prescriptions de Tools4com.
- A tout incident ou interruption du SERVICE causé par une panne survenant sur les réseaux de télécommunications empruntés ou sur les matériels et logiciels utilisés par le CLIENT.
- Aux difficultés d'accès et lenteurs du fait de la saturation des réseaux à certaines périodes.
- Aux difficultés et incidents liées aux caractéristiques et limites de l'Internet.
- Au détournement ou vol du matériel de connexion du CLIENT.
- Au contenu ou à la nature des données émises ou reçues par le CLIENT.

En complément, lorsque les factures sont destinées à être dématérialisées fiscalement à destination de destinataires connus de Qweeby, Qweeby s'engage sur les services suivants :

- Le bon acheminement des messages pris en charge. Cet acheminement concerne la présentation du message au destinataire avec autant de tentatives que nécessaire pour obtenir leur prise en charge par ce dernier. En cas d'échec du fait d'une déficience relevant du destinataire et après un nombre suffisant de tentatives, Qweeby s'engage à avertir l'émetteur de l'échec de la transmission.
 - Qweeby s'engage à mettre en œuvre les moyens à sa disposition pour garantir l'acheminement dans les meilleurs délais. Le bon acheminement des messages est validé par un accusé de bonne remise qui sanctionne leur transmission au destinataire (cet accusé ne signifie en aucun cas l'acceptation par ledit destinataire du contenu du message).
 - La mise au format structuré attendu par le destinataire du message (lorsque le destinataire l'accepte).
 - La mise à disposition du CLIENT via la plateforme Qweeby des archives légales. Le CLIENT étant seul responsable de la conservation inaltérable des archives légales qui lui sont mises à disposition. La plateforme qweeby est un moyen de transmission des archives légales au CLIENT et non un moyen de conservation. Qweeby ne peut être tenu responsable de la dégradation ou de la perte des archives légales transmises.
- Qweeby ne pourra assurer ses prestations dans les cas suivants :
- Déficience de la connexion Internet du CLIENT.
 - Erreur dans l'adressage du message issue d'une saisie erronée par le CLIENT dans QweekFacture.
 - Déficience de quelque ordre du côté du destinataire.

Dans tous les cas la responsabilité de Qweeby ou de son partenaire Tools4com ne peut être engagée au-delà de la valeur du dernier crédit souscrit par le CLIENT.

8. Résiliation du compte

8.1 - RESILIATION PAR LE CLIENT

Le compte peut être résilié par le CLIENT à tout moment sans préavis ou frais supplémentaire.

Le CLIENT reconnaît avoir été informé par Qweeby qu'il est de sa responsabilité en cas d'arrêt de l'utilisation du service de prévenir le ou les donneurs d'ordres destinataires de factures dématérialisées fiscalement par le biais de QweekFacture.

8.2 - RESILIATION PAR QweekFacture

Le compte sera résilié de plein droit par QweekFacture quinze jours après l'envoi d'une mise en demeure, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou message électronique au CLIENT et restée infructueuse pour les motifs suivants : fraude, manquement du CLIENT aux présentes obligations du contrat, notamment utilisation du SERVICE en contravention aux présentes dispositions.

8.3 - RESTITUTION DES DONNEES

En cas de résiliation, le CLIENT pourra reprendre ses données sous les formats prévus dans l'application. La résiliation entraînera l'obligation pour QweekFacture de supprimer l'ensemble des données du CLIENT en sa possession, QweekFacture s'engage à les restituer sous un format informatique standard sur demande du CLIENT. La restitution ne sera pas facturée au CLIENT.

Dans tous les cas, les crédits non consommés à l'instant de la résiliation du compte demeurent acquis à QweekFacture et ne peuvent donner lieu à remboursement.

9. Obligation d'information, confidentialité, réglementation

Le CLIENT s'engage à tenir à jour toutes les données le concernant ainsi que ses clients ou produits sur QweekFacture. Le CLIENT dégage la responsabilité de QweekFacture pour toute information erronée ou n'ayant pas été mise à jour dans son compte utilisateur.

QweekFacture est habilité à modifier les conditions de fourniture du SERVICE pour se conformer à toute prescription imposée par toutes autorités notamment administratives.

Le CLIENT s'engage à utiliser le SERVICE en respectant les lois et règlements en vigueur, notamment en matière de télécommunications et de contenu des documents générés, notamment concernant les mentions légales obligatoires. Il s'engage à ce que les matériels et logiciels connectés au SERVICE soient conformes à la réglementation en vigueur et aux normes applicables.

Dans le cas où la responsabilité de QweekFacture ou de son partenaire Tools4com serait recherchée du fait d'une utilisation du service par le CLIENT, non conforme à la législation, le CLIENT indemniserait QweekFacture ou son partenaire Tools4Com de l'ensemble des conséquences de toute action et/ou procédure judiciaire intentée de ce fait contre eux, quelle qu'en soit la nature.

QweekFacture prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives relatives au CLIENT qu'elle détient ou traite dans le respect des

Contrat Abonnement QWEEBY

dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'information, aux fichiers et aux libertés. Ces informations peuvent donner lieu à exercice du droit individuel d'accès et de rectification auprès de QweekFacture dans les conditions prévues par la délibération n°80-10 du 1er avril 1980 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

10. Licences

La mise à disposition pour les besoins du SERVICE, d'éléments relevant notamment du Code de la Propriété Intellectuelle, ne saurait être considérée comme une cession, au sens dudit Code, d'un quelconque droit de propriété intellectuelle de QweekFacture, de son partenaire Tools4Com ou de quiconque au bénéfice du CLIENT.

Le CLIENT bénéficie d'un simple droit d'utilisation, personnel, pour lui-même et ses subordonnés, ainsi que pour ses mandataires de tout élément incorporel mis à sa disposition, dans la limite notamment des droits conférés à QweekFacture par ses fournisseurs et pour les seuls besoins du SERVICE.

11. Responsabilité dans le cadre de la version beta

En accord avec le CLIENT, QweekFacture peut mettre à sa disposition une version beta pour laquelle la responsabilité de QweekFacture ne peut être engagée.

Dans ce cadre notamment :

- Le CLIENT peut être amené à perdre des données en cas d'incident sur cette version spécifique.
- Le CLIENT peut être confronté à des bugs entravant momentanément l'utilisation du SERVICE, il s'engage à les signaler immédiatement à QweekFacture en utilisant le formulaire de communication du site

12. Mandat de signature électronique

Lorsque les factures produites avec le service QweekFacture sont destinées à un client demandeur d'une dématérialisation fiscale aux termes de l'article 289-VII 2° du Code Général des Impôts, le CLIENT donne mandat à Qweeby pour signer électroniquement pour son compte cette facture. Qweeby s'engage à se conformer aux dispositions fiscales applicables via un processus de signature et un certificat de signature numérique du niveau requis. Le CLIENT concède à Qweeby le droit de choisir l'autorité émettrice du certificat parmi les autorités agréées. Qweeby est libre de modifier le certificat utilisé sans prévenir préalablement le CLIENT.

Dans ce cas la valeur légale du document dématérialisé est portée par le document signé par Qweeby pour le compte de son CLIENT. Le CLIENT reconnaît donner à Qweeby le droit de procéder à cette signature électronique pour son compte afin de transmettre un message à valeur légale équivalent.

13. Limitation de garantie

Qweeby garantit que les services fournis aux termes des présentes seront conformes, pour l'essentiel, au besoin d'un utilisateur standard. En toute hypothèse, Qweeby n'assume que des obligations de moyens à l'exclusion de toute obligation de résultat. La présente garantie est exclusive de toute autre garantie. Qweeby exclut toute autre garantie expresse ou implicite y compris, de manière non limitative, toute garantie de qualité ou d'adéquation à un besoin particulier.

14. Limitations de responsabilité

Sauf disposition contraire d'ordre public, Qweeby, son partenaire Tools4com ou ses fournisseurs ne seront en aucun cas responsables à raison de préjudices directs ou indirects (y compris les manques à gagner, interruptions d'activité, pertes d'informations ou autres pertes de nature pécuniaire) résultant d'un retard ou d'un manquement commis par Qweeby dans la fourniture ou l'absence de fourniture des services de support, alors même que Qweeby ou ses fournisseurs auraient été informés de l'éventualité de tels préjudices.

En particulier le CLIENT est seul responsable du contenu de ses factures et de leur conformité légale, notamment la présence de toutes les mentions légales requises.

Le CLIENT reconnaît que Qweeby, son partenaire Tools4Com et ses fournisseurs ne seront responsables à raison d'aucun manque à gagner subi par un tiers et d'aucune réclamation ou action en justice dirigée ou intentée contre le CLIENT par un tiers.

15. Dispositions finales

Ces conditions générales d'utilisation des services QweekFacture interviennent pour toutes commandes du CLIENT faites verbalement ou bien passées par téléphone, fax, courrier, email, formulaire électronique à l'attention du service clients de Qweeby. La validation d'un formulaire en ligne vaut acceptation par le CLIENT des présentes CGU dès lors que ce dernier a coché la case prévue à cet effet sur le formulaire.

Les conditions générales d'utilisation font partie intégrale du contrat de licence et sont opposables au CLIENT ou ses préposés.

Pour tout litige, il sera fait attribution de juridiction devant les tribunaux du ressort de Saint-Etienne, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Version2.0 – janvier 2014